



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

validation des acquis de l'expérience

Question écrite n° 24839

Texte de la question

M. Thierry Braillard appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le très faible taux d'accès à la formation professionnelle des intermittents du spectacle qui n'est que de 15 %. L'accès des intermittents du spectacle aux offres de formation souffre de l'oubli du processus de validation des acquis de l'expérience et de l'insuffisance des formations en alternance notamment avec les contrats de professionnalisation. Il lui demande si elle entend mettre en place des dispositifs incitatifs qui permettraient une meilleure prise en compte de la formation continue dans ce secteur.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Braillard](#)

Circonscription : Rhône (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24839

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4315

Question retirée le : 13 mai 2014 (Fin de mandat)